



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2003
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-huitième session

1er-12 mars 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

**« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »**

Situation des femmes palestiniennes et aide à leur apporter

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport décrit brièvement la situation des femmes palestiniennes de septembre 2002 à septembre 2003. Il examine les répercussions sur cette situation de la persistance des restrictions à la circulation et des bouclages, de la construction de colonies de peuplement, de postes avancés et d'un mur de séparation ainsi que de l'actuelle crise socioéconomique. Il fait ensuite un tour d'horizon de l'assistance offerte par les organismes des Nations Unies aux femmes palestiniennes, s'agissant en particulier des activités économiques, de l'aide humanitaire, de l'éducation et de la formation, de la santé, des droits fondamentaux des femmes, des médias et des activités de plaidoyer. Il présente en conclusion un certain nombre de recommandations à la Commission de la condition de la femme pour examen.

* E/CN.6/2004/1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2003/42 du 22 juillet 2003 sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social s'est déclaré inquiet de la grave détérioration de la situation des Palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et a prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen et d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles, et de présenter à la Commission de la condition de la femme, à sa quarante-huitième session, un rapport comportant les informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

2. Le présent rapport, qui couvre la période allant de septembre 2002 à septembre 2003, évalue la situation des Palestiniennes en faisant fond sur les informations communiquées par les organismes des Nations Unies ou les personnes qui suivent la situation des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé et dans les camps de réfugiés se trouvant en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Parmi ces organismes et ces personnes, on compte notamment le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Commission d'enquête sur les droits de l'homme, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967 et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Tout en faisant occasionnellement référence à la situation des femmes, les rapports établis par les organismes et personnes en question analysent rarement de façon détaillée la situation spécifique des femmes au sein de l'ensemble de la population au cours de la période examinée.

3. Le présent rapport s'inspire aussi des informations communiquées par les organismes des Nations Unies qui fournissent une assistance au peuple palestinien, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la CNUCED, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale.

4. En application de la résolution 2003/42 du Conseil économique et social, la CESAO a fait établir un rapport de synthèse sur les indicateurs démographiques les plus importants – taille de la population, âge/sexe, structure démographique, tendances en matière de mariage, taux de fécondité, types de ménages et situation professionnelle¹ – au cours de la période 1990-2000. Ce rapport examine en outre la situation des Palestiniennes dans différents domaines – participation à la vie politique, marché du travail, éducation et santé – tout en s'attachant à la pauvreté dans laquelle elles vivent.

5. La deuxième partie du rapport examine la situation politique et socioéconomique de la communauté palestinienne dans son ensemble depuis le début de la deuxième Intifada (29 septembre 2000), et les répercussions particulières de cette crise sur la situation des Palestiniennes. Il en ressort que les Palestiniennes ont lourdement pâti des pertes de revenus, de l'aggravation de la pauvreté et des difficultés d'accès aux services de santé, facteurs auxquels il convient d'ajouter les problèmes résultant des blessures, voire du décès de certains membres de la famille, notamment des principaux soutiens de famille et des enfants.

6. Le rapport souligne la nécessité de tenir compte des sexospécificités dans les politiques et les programmes. Il insiste par ailleurs sur le fait qu'il importe de formuler des politiques et des programmes spéciaux ciblant les groupes vulnérables de femmes, telles que les femmes chefs de famille et les femmes démunies.

II. Situation des Palestiniennes

7. Au cours de la période à l'examen, l'occupation du territoire palestinien par Israël a continué de gravement compromettre les conditions de vie du peuple palestinien, sous tous leurs aspects. L'économie palestinienne a continué de se détériorer, le montant total des pertes représentant actuellement la moitié du produit intérieur brut annuel. Le taux de chômage a triplé et la pauvreté s'est aggravée pour plus des deux tiers de la population. L'occupation a eu des effets durables et particulièrement préjudiciables sur les femmes et les enfants².

8. La situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés – notamment le droit de circuler librement et de choisir sa résidence, le droit à un niveau de vie suffisant, y compris le droit d'être nourri, habillé et logé convenablement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit à la vie – s'est considérablement détériorée³. De graves violations des droits économiques, sociaux et culturels sont allées de pair avec une violation permanente du droit civil et du droit international humanitaire. Les détentions, les traitements inhumains et les destructions de biens se sont aussi multipliés, tandis que les colonies de peuplement implantées en Cisjordanie et à Gaza continuaient de se développer⁴. En dépit des espoirs suscités par l'adoption de la Feuille de route au début de juin 2003, il a été fait état d'un certain nombre de préoccupations au sujet de la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé⁵.

9. D'après le *Palestine Monitor* et le Ministère israélien des affaires étrangères, entre septembre 2000 et juillet 2003, la violence généralisée a causé la mort de 828 Israéliens et de 2 572 Palestiniens, des hommes pour la plupart, mais également 325 enfants palestiniens âgés de moins de 15 ans et 173 femmes⁶. Le Centre palestinien des droits de l'homme a indiqué qu'entre le 1er juillet 2002 et le 30 juin 2003, 696 civils avaient été tués dans le territoire palestinien occupé (413 à Gaza et 283 en Cisjordanie)⁷.

10. La crise humanitaire causée par la forte montée du chômage et la détérioration de la situation économique du peuple palestinien du fait de la politique de bouclages pratiquée par Israël a été encore exacerbée par la multiplication des restrictions imposées qui entravent l'accès d'organismes internationaux d'aide humanitaire. Entre avril et juin 2003, les ressortissants étrangers, notamment les membres des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et palestiniennes, n'ont pu pénétrer dans la bande de Gaza ou ont dû attendre avant d'être autorisés à

le faire. En mai 2003, les frontières ont été fermées à tous les ressortissants étrangers, à l'exception des détenteurs de passeports diplomatiques, pendant neuf jours⁸.

11. D'après le Ministère palestinien chargé des détenus, des femmes vivant dans le territoire palestinien occupé ont été arrêtées en Israël pour des raisons politiques. Avant le déclenchement de la crise en septembre 2000, trois Palestiniennes étaient détenues. Au cours des trois dernières années, 77 autres femmes ont été arrêtées, dont sept originaires de Jérusalem⁹. Depuis juin 2002, la réunification des familles israélo-palestiniennes est suspendue¹⁰. Aux termes du nouveau règlement israélien, les femmes palestiniennes habitant à Jérusalem-Est, actuellement gouverné par Israël, sont considérées comme de simples résidentes et ne sont pas autorisées à faire bénéficier de leur nationalité ou de leur statut de résident leurs conjoints ou leurs enfants¹¹.

12. L'actuelle crise a continué d'avoir des effets préjudiciables sur la situation des Palestiniennes. Le décès, l'emprisonnement ou le chômage des hommes ont eu pour effet d'accroître les responsabilités des femmes au sein des ménages et bon nombre d'entre elles sont devenues la source première de soutien et de soins à la famille et le principal stratège pour faire financièrement, mentalement et physiquement face à la nouvelle situation¹².

Bouclages et restrictions à la circulation

13. En raison des barrages routiers, des couvre-feux locaux et de la multiplication des points de contrôle, des milliers de citoyens palestiniens ordinaires se voient dans l'impossibilité d'aller travailler, de cultiver leurs champs ou d'envoyer leurs enfants à l'école. Dans certains cas, des femmes ont été blessées à proximité ou à l'intérieur de chez elles ou alors qu'elles essayaient de traverser les points de contrôle pour aller travailler ou chercher un emploi¹³. Il existe environ 140 points de contrôle permanents en Cisjordanie, et de 25 à 30 autres rien que dans la bande de Gaza¹⁴. Des centaines d'agriculteurs ont perdu leur revenu, car il leur est devenu impossible de cultiver leurs champs en raison des couvre-feux locaux, des barrages routiers et des points de contrôle à franchir¹⁵. La crise du secteur agricole, source indispensable de revenus pour les ménages¹⁶, a de graves incidences sur les femmes. De nombreux établissements scolaires ont dû fermer leurs portes pendant de longues périodes durant les couvre-feux. Selon la Banque mondiale, 170 000 enfants et plus de 6 650 enseignants n'ont pu se rendre dans leurs salles de classe habituelles et 580 établissements scolaires au moins ont été fermés en raison des couvre-feux, des bouclages et des assignations à domicile¹⁷. Depuis septembre 2002, dans la plupart des zones, les bouclages et les couvre-feux ont empêché les écoliers et les étudiants, du niveau du jardin d'enfants au niveau universitaire, d'assister à leurs cours pendant un nombre de jours équivalent à environ la moitié de l'année scolaire. La fermeture des établissements scolaires, les pertes d'emploi et les pressions économiques ont contribué à la multiplication du nombre des enfants, notamment de moins de 15 ans, qui travaillent¹⁸. De nombreux élèves du secondaire, notamment des filles, qui devaient passer des examens de fin d'année, n'ont pas pu se rendre dans leurs centres d'examen¹⁹.

14. Pour des raisons de sécurité, les jeunes Palestiniens de moins de 35 ans ne peuvent plus obtenir de visa pour voyager à l'étranger ni même pour se rendre d'une

ville à l'autre du territoire palestinien occupé. On a également signalé que, n'ayant pu arriver à temps à l'hôpital le plus proche, des femmes enceintes avaient accouché à des points de contrôle dans des conditions d'hygiène déplorables. Un nombre croissant d'ambulances avaient dû attendre des heures aux points de contrôle²⁰.

La construction d'un mur de séparation

15. D'après le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Ministère israélien de la défense a annoncé le 31 juillet 2003 que la première phase des travaux était terminée. Le mur, long de 145 kilomètres, part du village de Salem au nord et va jusqu'à la colonie d'Elkana, au sud-est de Qalquilya. Pendant la construction, des maisons palestiniennes ont été rasées et de nombreux terrains ont été passés au bulldozer et saisis. Pour terminer cette phase de la construction, il a déjà fallu confisquer quelque 1 150 hectares de terres palestiniennes d'un bon rapport. Plus de 50 communautés vivant le long du mur ont été touchées. En août 2003, les autorités israéliennes ont ordonné l'expropriation des terres sur lesquelles devait être construite l'« Enveloppe de Jérusalem » susceptible d'isoler environ 50 000 Palestiniens du côté israélien. Au début de septembre 2003, le Trésor a décidé de consacrer 500 millions de nouveaux shekels supplémentaires (environ 112 millions de dollars) à l'achèvement des travaux de construction du mur de séparation dans la zone de Jérusalem. Le 1er octobre 2003, le Cabinet israélien a approuvé la deuxième phase de la construction du mur qui va d'Elkana à Jérusalem où un ensemble distinct de barrières doit être construit²¹.

16. À certains endroits, le mur est situé jusqu'à 6 kilomètres à l'intérieur de la Cisjordanie. Il s'ensuit que des villages et des communautés sont physiquement séparés du reste de la Cisjordanie et sont devenus des poches palestiniennes isolées où les habitants seront dans les faits coupés de leurs propres terres et de leurs lieux de travail, écoles, cliniques et autres services sociaux²². On a estimé que quelque 200 000 habitants de la Cisjordanie, résidents de plus de 65 villes et villages, seraient directement touchés²³.

17. L'approvisionnement en eau potable sera perturbé et des terres agricoles seront détruites, mettant en péril les moyens de subsistance de dizaines de milliers de Palestiniens ainsi que toute une série de flux économiques et de services sociaux et éducatifs. On a estimé que 100 000 dounams des terres agricoles les plus fertiles de la Cisjordanie, confisquées par les forces d'occupation israélienne, avaient été détruites pendant la première phase de construction du mur, entraînant la disparition de très nombreux biens, notamment de terres agricoles, d'oliviers, de puits, d'agrumeraies et de serres, dont des dizaines de milliers de Palestiniens étaient tributaires pour leur survie. En outre, l'accès à d'autres terres agricoles situées le long du mur aurait été interdit aux Palestiniens²⁴.

Crise humanitaire et socioéconomique

18. Selon la Banque mondiale, à la fin de 2002, tous les indicateurs économiques palestiniens révélaient un tassement persistant. Le revenu national brut par habitant était près de deux fois moins élevé qu'en 2000. Plus de 50 % de la main-d'œuvre palestinienne était au chômage. Le pourcentage de la population de la Cisjordanie et de la bande de Gaza vivant en deçà du seuil de pauvreté de 2 dollars des États-Unis

par jour avait augmenté pour passer de 20 % en 1999 à 60 % en décembre 2002. Le nombre de pauvres avait triplé entre septembre 2000 et mars 2003, passant de 637 000 à près de 2 millions²⁵.

19. Le nombre de permis de travail délivrés par Israël a fortement diminué avec le déclenchement de l'Intifada. Trente-deux mille permis seulement avaient été délivrés à la fin de 2002, alors qu'en septembre 2000, environ 128 000 Palestiniens travaillaient en Israël et dans les colonies de peuplement israéliennes. La proportion de femmes actives a également continué de diminuer, passant de 13,9 % au troisième trimestre de 2000 à 11,6 % au premier trimestre de 2003. Le secteur de l'emploi non structuré, où les femmes sont largement représentées, a aussi durement subi le contrecoup de la crise économique²⁶.

20. D'après le plan d'action humanitaire 2003 pour les territoires palestiniens occupés, mis au point par la Mission technique d'évaluation de l'ONU en octobre 2002, plus de 200 000 personnes qui dépendaient de camions-citernes pour leur approvisionnement en eau étaient privées d'eau pendant de longues périodes à cause des couvre-feux et des bouclages. Outre les problèmes d'accès à l'eau, un certain nombre d'éléments des réseaux d'adduction d'eau (canalisations, pompes et puits) ont été détruits et un nombre important de puits et de réservoirs ont été endommagés, détruits ou rendus inaccessibles à cause de la violence dans les zones rurales. En Cisjordanie, un certain nombre de village voisins de colonies israéliennes ont pâti et continuent de pâtir de la fermeture régulière des valves principales de leur réseau d'adduction d'eau²⁷.

21. Avec la baisse spectaculaire du niveau de vie, la malnutrition et les conditions sanitaires se sont aggravées. D'après la Banque mondiale, la consommation alimentaire réelle par habitant a diminué de 30 % au cours de ces deux dernières années. Selon le Bureau central de statistiques palestinien, environ une femme et un enfant de moins de 5 ans sur quatre souffriraient d'une légère anémie et 15,3 % des enfants de moins de 5 ans et 6,1 % des femmes de 15 à 49 ans d'une anémie modérée²⁸. L'évaluation actualisée de l'état nutritionnel effectuée par la Banque mondiale en janvier 2003 a révélé un déficit protéocalorique aigu et généralisé chez 9,3 % des enfants de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (13,3 % à Gaza et 4,3 % en Cisjordanie)²⁹.

22. Une mission conjointe PAM/FAO de la sécurité alimentaire et de la nutrition qui s'est rendue sur le terrain en avril/mai 2003 a signalé que la capacité des ménages palestiniens de faire face ne cessait de diminuer. La mission a en outre indiqué que pour faire face à la situation, de nombreux ménages éprouvés adoptaient des méthodes regrettables consistant notamment à réduire leurs dépenses de santé et d'éducation, à consommer des denrées alimentaires meilleur marché et moins nutritives et à ne prendre qu'un repas par jour. Une grande majorité des Palestiniens étaient devenus tributaires de l'aide alimentaire pour survivre³⁰.

23. D'après les statistiques de l'UNICEF pour juin 2003, 38 % des mères palestiniennes jugeaient l'accès aux services de santé plus difficile, tandis que 65 % d'entre elles étaient d'avis que la qualité de leur alimentation s'était dégradée³¹. Le nombre de naissances se produisant dans les ambulances ou à domicile avait considérablement augmenté, provoquant inquiétude et complications chez les mères³². Selon le Ministère palestinien de la santé, en raison des retards aux postes de contrôle, 46 femmes avaient accouché en attendant d'obtenir l'autorisation de franchissement, ce qui avait coûté la vie à 24 femmes et à 27 nouveau-nés³³.

L'incidence des traumatismes psychosociaux continuait de progresser et on avait par ailleurs signalé que 43 % des Palestiniennes avaient besoin d'un appui psychosocial³⁴.

III. Aide apportée aux femmes palestiniennes

24. Bien que la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé complique sérieusement la tâche des organisations internationales qui prêtent directement assistance aux Palestiniennes, les organismes des Nations Unies ont continué de répondre aux besoins de ces dernières.

Activités économiques

25. Au cours de la période 2002/03, l'UNRWA a apporté une aide économique aux réfugiés palestiniens en consentant des crédits aux chefs de microentreprises. Dans le cadre de son programme de microcrédit, il a consenti à des femmes 3 748 prêts d'un montant total de 1 750 000 dollars. Pendant la période considérée, près de 1 250 femmes ont bénéficié de quatre prêts ou plus au titre du système de prêts garantis par des groupes. Le produit des prêts consentis a été à l'origine de la récupération du programme grâce à une augmentation des taux de remboursement qui sont remontés à 94 % en 2002 et avaient déjà atteint 91 % au cours des six premiers mois de 2003. Le produit « emprunts aux femmes » était le plus solide du programme et s'adressait à un nombre croissant de femmes chefs de microentreprises qui s'étaient lancées dans le secteur informel à cause de l'aggravation de la pauvreté et des restrictions. Le système de prêts garantis par des groupes instauré par l'Office demeurerait l'une des rares sources de crédit accessibles à ces femmes.

26. Au cours de la période considérée, l'UNRWA a apporté une assistance à environ 6,05 % des réfugiés immatriculés les plus pauvres (familles en grande difficulté). Sur un total de près de 4 108 461 réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'Office, 45,8 % appartenaient à des familles dont le chef était une femme. Grâce à son programme spécial d'aide d'urgence, l'Office a ménagé à ces familles un filet de sécurité d'une importance vitale en leur offrant une aide alimentaire et des allocations ciblées. Il a également encouragé les réfugiées palestiniennes à participer à la vie de la collectivité dans le cadre des 71 centres chargés du Programme en faveur des femmes – programmes de formation professionnelle, jardins d'enfants et crèches. Ces services ont bénéficié au total à 48 757 personnes, essentiellement des femmes et des enfants. En outre, l'Office s'est efforcé de renforcer l'autonomie de ces réfugiées palestiniennes grâce à son programme de lutte contre la pauvreté, dans le cadre duquel de petits prêts d'un montant total de 82 533 dollars ont été consentis à plus de 76 femmes au cours de la période considérée, et à son système de prêts garantis par des groupes, grâce auquel il a prêté 180 470 dollars au total à 95 groupes de femmes. Plus de 20 femmes et leur famille ont pu se prévaloir de programmes de promotion de l'indépendance économique pour un montant total de 63 023 dollars; ces programmes aident des familles particulièrement nécessiteuses à trouver une source de revenus en leur apportant des ressources financières, partiellement sous forme de bourse, partiellement sous forme de prêt.

27. Le PNUD est venu en aide aux femmes palestiniennes par le biais de projets ciblant les foyers dirigés par des femmes en milieu rural. L'un de ces projets intitulé « Programme d'intervention d'urgence pour le développement de l'infrastructure sociale dans le territoire palestinien occupé » a été exécuté en collaboration avec le Ministère de l'agriculture et visait à assurer de façon durable la sécurité alimentaire et à créer des revenus en investissant dans l'élevage. Un autre projet intitulé « Soutien d'urgence aux microprojets existants de création de revenus » vise à apporter un soutien financier et technique à 30 microprojets dirigés par des femmes. Du fait de la stagnation de l'économie et du taux de chômage élevé chez les hommes, les microprojets non durables gérés par ces femmes sont devenus la seule source de revenus de leurs ménages. Le PNUD a également poursuivi l'exécution de deux autres projets, l'un de financement d'initiatives féminines au sein des collectivités locales et l'autre de soutien à l'économie des ménages dirigés par des femmes dans le territoire palestinien occupé. Par l'intermédiaire de ces projets, il continue d'apporter un soutien financier et technique ainsi que d'appuyer la formation à l'intention des organisations féminines à base communautaire, ainsi que des femmes chefs d'entreprise. Ces projets sont venus en aide à 620 femmes ainsi qu'à leur famille et à leur communauté.

28. La CNUCED a collaboré avec le Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie de l'Autorité palestinienne et avec le Comité palestinien de secours agricole pour assurer des moyens de subsistance aux agriculteurs palestiniens, hommes et femmes, en les aidant à commercialiser leur important excédent de production d'huile d'olive.

29. Le bureau régional du Bureau international du Travail pour les États arabes a entrepris de venir en aide aux Palestiniennes notamment par l'intermédiaire d'un programme interrégional de renforcement des capacités en matière de parité entre les sexes, de promotion de l'emploi et d'élimination de la pauvreté. Son principal objectif est de faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes de lutte contre la pauvreté qui tiennent compte des inégalités entre hommes et femmes. Le BIT a par ailleurs indiqué qu'en raison des perturbations entraînées par la crise humanitaire, il était impossible de mettre en oeuvre le plan d'action qu'il avait élaboré en 2000 pour favoriser, au sein du Ministère du travail, l'adoption d'une démarche favorable à la parité des sexes.

30. La Banque mondiale a effectivement tenu compte des différences entre les sexes dans ses activités et a activement participé aux travaux de l'équipe spéciale sur la problématique hommes-femmes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. S'agissant des besoins d'urgence, elle a assuré la gestion de plus de 25 millions de dollars provenant de fonds bilatéraux fournis par des donateurs pour financer des projets de création d'emplois, dont environ 2,7 millions de dollars sont allés à des projets exécutés par des organisations non gouvernementales. L'un des principaux critères qui dicte le choix des projets ainsi financés est qu'ils doivent bénéficier directement à des femmes. La Banque apporte un soutien financier à un centre de soutien psychosocial aux femmes se trouvant dans des circonstances difficiles qui fournit un appui, des soins thérapeutiques, des informations et une formation professionnelle aux femmes palestiniennes victimes de la violence conjugale.

31. En décembre 2002, la Banque mondiale a terminé un rapport d'évaluation des bénéfices retirés du deuxième projet de développement communautaire dont il ressort que près de 40% de toutes les écoles remises en état dans ce cadre était des

écoles de filles ou des écoles mixtes. La Banque a construit un orphelinat de filles, donné une formation professionnelle à des femmes grâce à des dons pour le développement et assuré un programme d'éducation intégrée pour les mères de famille dans le cadre du projet d'école pour les mères.

32. La CESAO a formé une équipe spéciale pour l'amélioration de la situation socioéconomique du peuple palestinien. Une démarche favorable à l'égalité des sexes a été adoptée dans l'élaboration des projets et programmes prévus. La CESAO a apporté une assistance technique aux producteurs de statistiques ventilées par sexe en Palestine.

Assistance humanitaire

33. Le PAM a envoyé plusieurs missions dans le territoire palestinien occupé pour évaluer l'ampleur de la crise humanitaire et proposé l'adoption de mesures pour éviter une nouvelle dégradation de la situation. La mission d'évaluation technique interorganisations des Nations Unies, dirigée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, s'est rendue dans la région en octobre 2002 suite à la mission effectuée par l'envoyée humanitaire personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en août 2002. Le PAM a approuvé la prolongation d'un an de son opération d'urgence dont le coût total était de 31 millions de dollars pour répondre plus particulièrement aux besoins des 530 000 personnes vulnérables autres que les réfugiés. En 2003, il a lancé un programme d'alimentation complémentaire en faveur de 6 145 enfants souffrant de malnutrition et de leur famille dans la bande de Gaza et dans le sud de la Cisjordanie. Il a également fourni 11 190 tonnes de vivres au Comité international de la Croix-Rouge à l'intention de 180 000 cas difficiles dans les zones rurales de la Cisjordanie. Il a encouragé les femmes à venir chercher elles-mêmes les rations alimentaires dans les centres de distribution pour favoriser une meilleure utilisation de l'aide alimentaire au niveau des ménages. Ainsi plus de 55 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire dans le territoire palestinien étaient des femmes.

34. Entre février et juin 2003, la FAO et le PAM ont procédé ensemble, dans tous les districts de Cisjordanie et de la bande de Gaza, à une évaluation générale de la sécurité alimentaire et de la nutrition dont l'un des principaux objectifs était de comprendre et de décrire les facteurs et les conditions influant sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la vulnérabilité nutritionnelle de la population des deux sexes et plus particulièrement des femmes et des enfants. Le rapport de l'évaluation dont la version finale est en train d'être mise au point, contiendra notamment une série de recommandations portant sur les besoins spéciaux des femmes et des hommes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

35. La FAO a aidé le Ministère de l'agriculture, en collaboration avec le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD, à élaborer un programme de revitalisation de l'agriculture pour la Cisjordanie et la bande de Gaza qui correspond à la phase intermédiaire entre l'assistance d'urgence et le relèvement durable axé sur le développement agricole à long terme. Il vise à améliorer les conditions de vie en milieu rural en soutenant puis revitalisant les activités agricoles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le soutien de la FAO concernait avant tout l'élevage, l'horticulture, la remise en état des systèmes d'irrigation à petite échelle, la commercialisation et le renforcement des capacités.

Éducation et formation

36. L'Office a continué à s'appuyer essentiellement sur son programme d'éducation pour faciliter la mise en valeur des ressources humaines des réfugiées palestiniennes. Au cours de l'année scolaire 2002/03, sur les 490 949 élèves qui étaient inscrits dans ses établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, 245 733 (soit 50,1 %) étaient des filles, et sur les 15 163 enseignants en poste dans ces établissements, 48,4 % étaient des femmes. Les réfugiées palestiniennes représentaient 66,6 % des participants aux stages de formation pédagogique qu'il a organisés à l'intention des futurs enseignants et des enseignants en exercice, et 33,3 % des personnes inscrites à ses stages techniques et semi-professionnels. Sur les 56 étudiants qui ont continué de bénéficier de ses bourses en 2002/03, 48,2 % étaient des femmes et, au cours de cette même période, 90 Palestiniennes installées au Liban ont bénéficié d'un programme de bourses d'études destiné uniquement à des femmes, qui est administré par l'Office pour le compte de pays donateurs. Enfin, sur les 60 bourses qu'un programme de bourses administré avec l'aide de deux organisations non gouvernementales internationales et le Cisco Learning Institute a octroyées à des réfugiés palestiniens défavorisés de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, 50 % étaient destinées à des femmes.

37. Le Département de l'éducation de l'Office a fait des efforts particuliers pour aider les réfugiées palestiniennes à se familiariser avec les technologies de pointe dans le cadre d'un projet à visées sexospécifiques exécuté en collaboration avec UNIFEM. Ce projet mettait l'accent sur l'égalité de l'accès des réfugiés palestiniens des deux sexes aux technologies de l'information et de la communication, encourageait l'équilibre entre les sexes dans les politiques de recrutement et de maintien en fonctions et renforçait les capacités de production d'informations à l'intention des réfugiées palestiniennes, qu'il aidait par ailleurs à s'acquitter de leur rôle d'agents socioéconomiques, de mères et de membres des collectivités. Afin de faciliter davantage encore l'insertion socioéconomique des réfugiées, l'Office a maintenu sa politique d'admission à son programme dans le cadre duquel, les futures enseignantes reçoivent une formation sanctionnée par un diplôme universitaire de premier niveau, et où il réserve 50 % des capacités d'accueil à des réfugiées palestiniennes qualifiées afin de faciliter l'équilibre entre les sexes entre les étudiants. Il s'est également efforcé de favoriser l'insertion professionnelle des réfugiées palestiniennes au moyen de sa politique de recrutement : les femmes représentent 55,6 % des cadres supérieurs de son département de l'éducation.

38. L'UNICEF a apporté son aide à des projets d'éducation dans les zones touchées par la stricte politique de bouclage pour permettre aux enfants de poursuivre leurs études. Il a aussi soutenu les initiatives favorisant la fréquentation scolaire telles que la campagne destinée à encourager un million d'enfants palestiniens à retourner à l'école et à y rester toute l'année scolaire. Des interventions spéciales visant à prévenir et combattre l'abandon scolaire des filles ont été menées dans quatre villages du district de Bethléem où le taux d'abandon scolaire des filles était le plus élevé. Elles comprenaient des cours de préparation à la vie active à l'intention de 700 filles. De même, il a organisé 48 réunions d'information pour sensibiliser les parents à l'importance que revêt l'éducation des filles et sa contribution à l'économie et au développement national.

39. Afin de soutenir les femmes et de renforcer leur pouvoir, le PAM a fourni une aide alimentaire aux femmes et adolescentes pauvres pour les encourager à faire des

études et à suivre des cours de formation portant sur l’alphabétisation, la gestion des aliments et la création de revenus, par le biais de la récolte d’olives à des fins de commercialisation et de l’élevage pour la consommation personnelle et la vente.

Santé

40. Pour améliorer l’état de santé des réfugiées palestiniennes, l’Office a dispensé des soins de santé maternelle et infantile et des services de planification familiale dans le cadre de son programme de soins de santé primaires. En 2002, plus de 79 900 femmes, soit environ 60 % de toutes les femmes enceintes de la population réfugiée enregistrée, ont bénéficié de soins prénatals et ses services de planification familiale ont accueilli environ 21 000 nouveaux utilisateurs, ce qui fait que le nombre total des utilisateurs de ces services dépasse désormais 90 000. L’Office a continué à assurer la vaccination des femmes et des enfants contre toutes les maladies contre lesquelles il existe un vaccin et a soutenu les services de santé scolaires et la distribution de suppléments en fer aux femmes enceintes pendant toute la durée de leur grossesse et après l’accouchement. Il a également poursuivi ses programmes éducatifs visant à prévenir le tabagisme, le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles dans le cadre d’activités multisectorielles axées sur les enfants scolarisés et les femmes. Il a veillé à ce que les femmes puissent accéder plus facilement à des soins, des informations et des services de qualité. Dans le cadre de ses services de planification familiale, son programme de santé s’est concentré avant tout sur des questions comme les grossesses précoces et les conséquences qu’elles peuvent avoir sur la santé des femmes et des enfants. Il s’est également employé, pour remédier aux inégalités dont les femmes sont victimes en matière de santé, à améliorer les programmes tenant compte des sexospécificités en faisant en sorte d’obtenir chaque fois que possible des données ventilées par sexe.

41. Le FNUAP a eu pour principal objectif dans le cadre de son programme d’assurer l’accès des femmes à des soins de santé en matière de procréation, notamment à des soins obstétricaux d’urgence et un soutien psychosocial, adaptés et de qualité. Son programme était axé avant tout sur la formation des personnels de santé, y compris les médecins, les infirmières et les sages-femmes, aux soins obstétricaux d’urgence au niveau communautaire; sur l’organisation d’une campagne d’information communautaire sur ce type de formation par l’intermédiaire de l’ONG palestinienne « Association des comités palestiniens de secours médical », et sur l’approvisionnement continu en médicaments essentiels pour la planification de la famille et la santé en matière de procréation alors que le Ministère de la santé et les ONG fournissant les services étaient sérieusement handicapés par le manque de fournitures de ce type.

42. Le FNUAP a également soutenu au maximum les centres de santé féminine. Une aide psychosociale a été apportée aux femmes traumatisées et à leur famille dans trois centres à El Burej, Jabaliya et Hébron. Les centres de Bureij et Jabaliya continuent de dispenser aux femmes des soins de santé en matière de procréation qui sont de qualité dans les zones les plus peuplées et défavorisées de la bande de Gaza en dépit des restrictions qui continuent d’être imposées à l’accès aux camps de réfugiés. Ces centres ont, avec plusieurs organisations locales dont le centre d’aide et de conseil juridique pour les femmes du territoire palestinien occupé, joué un rôle dynamique dans les communautés en luttant contre la montée de la violence contre les femmes. En 2003, le centre a élaboré un manuel relatif à l’assistance juridique et

psychosociale dans le domaine de la santé en matière de procréation et 15 professionnels de la santé ont été formés.

43. L'OMS a aidé à renforcer la capacité du Ministère de la santé de diriger et de coordonner le secteur de la santé. Elle a participé à une évaluation du secteur qui a porté en partie sur les questions intéressant les femmes. Elle a également collaboré à la réorganisation et à l'amélioration des services de santé mentale et réorienté son action sur la base de la collectivité de façon qu'un plus grand nombre de femmes en profite. Elle a participé à un certain nombre de débats de groupes thématiques visant à améliorer la situation des femmes palestiniennes.

44. Le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF ont mis en place un réseau pour promouvoir l'accès aux soins de santé et pour favoriser une prise de conscience de la précarité de la situation sanitaire, notamment celle des femmes, dans le territoire palestinien occupé. Des spécialistes de la communication de l'UNICEF, du FNUAP, de l'Office, du Bureau de coordination des affaires humanitaires et de l'OMS se réunissent régulièrement pour coordonner leurs activités d'information. Le FNUAP a aidé le Ministère de la santé à produire un documentaire sur les effets néfastes des bouclages sur l'accès des femmes qui doivent accoucher aux hôpitaux et sur les droits des femmes palestiniennes en matière de procréation.

Violation des droits fondamentaux des femmes, y compris la violence à leur égard

45. Dans le cadre d'un projet d'assistance technique, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme aide depuis 1996 l'Autorité palestinienne à aligner les lois nationales sur le droit et les normes existant au niveau international dans le domaine des droits de l'homme, ce qui a eu des conséquences positives pour les femmes qui souffrent de la discrimination fondée sur le sexe et d'injustices familiales. Il a financé le service spécialisé dans les droits des femmes d'une organisation de défense des droits de l'homme, qui fournit des conseils juridiques aux femmes victimes du sexisme ou d'inégalités, ainsi qu'une aide juridique et des services de défense devant les organes de l'État, les institutions et les tribunaux devant lesquels se portent des femmes qui demandent réparation pour des violations de leurs droits fondamentaux. Ce service a mené des recherches sur les effets du droit palestinien sur les droits des femmes de façon à formuler des recommandations à l'intention du Conseil législatif palestinien et il suit de près la suite donnée à ses recommandations ainsi que leur application. En outre, le Haut Commissariat a organisé des cours de formation aux droits de l'homme à l'intention de différents publics (avocats, fonctionnaires pénitentiaires, personnalités féminines, journalistes, fonctionnaires de l'Autorité nationale palestinienne, procureurs et professionnels de la santé). Sur les 249 participants à ces cours, 65 étaient des femmes. À Gaza, le Haut Commissariat a organisé un stage de formation intensive d'une durée de quatre jours à l'intention des dirigeantes féministes intitulé « Les femmes et les droits fondamentaux », qui a pour but de renforcer les capacités des femmes dans le domaine des droits de l'homme.

Médias et relations extérieures

46. Le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU a tenu, à l'intention des professionnels palestiniens de l'information, sa session annuelle de formation, à laquelle huit journalistes palestiniens, dont trois femmes, ont participé. En mars 2003, il a revu et mis à jour la publication intitulée « L'Organisation des Nations Unies et la question de Palestine »³⁵ dans toutes les langues officielles de l'Organisation et l'a largement diffusée auprès de tous les bureaux des Nations Unies sur le terrain. Le chapitre 9 de la publication est spécialement consacré aux questions concernant les femmes palestiniennes. La Radio des Nations Unies a consacré de nombreuses émissions aux différents aspects de la situation en Palestine qui influent sur les conditions de vie des Palestiniennes.

47. UNIFEM appuie un projet destiné à renforcer les partenariats stratégiques entre les médias et les organisations féminines du territoire palestinien occupé, qui a abouti à la constitution d'un réseau de médias et de personnalités féminines, ainsi qu'à des stages de formation à l'établissement de rapports et à l'organisation de campagnes qui tiennent compte des sexospécificités, organisés à l'intention des organisations féminines et des médias locaux. Par ailleurs, des services chargés de l'égalité entre les sexes ont été créés au sein de 17 chaînes de télévision indépendantes.

IV. Conclusions et recommandations

48. Au cours de la période considérée, les conditions de vie des Palestiniennes se sont énormément dégradées. La détérioration de la situation économique, due à la politique de bouclage d'Israël, est à l'origine d'un chômage généralisé, d'une baisse du niveau de vie et d'une augmentation de la pauvreté et l'accès aux services de base – notamment en matière d'éducation et de santé – a été fortement réduit. La crise humanitaire et socioéconomique dans le territoire palestinien occupé a pris des proportions sans précédent. La capacité des Palestiniennes de faire face à cette nouvelle situation a diminué et le nombre de femmes tributaires des secours d'urgence, notamment alimentaires, a augmenté. Les femmes sont aussi de plus en plus souvent victimes de la violence.

49. Le niveau et les conditions de vie des Palestiniennes sont liés aux progrès faits dans la recherche d'une solution pacifique au conflit. Il existe d'importantes différences entre la façon dont les femmes et les hommes sont affectés par la situation socioéconomique et politique qui sont apparentes dans des domaines tels que les services sociaux de base, notamment l'éducation et la santé, les débouchés économiques et les moyens de subsistance. Ces différences doivent être prises en considération dans les travaux de recherche, dans le rassemblement de données, dans l'élaboration et l'application des politiques et des stratégies et dans le suivi des projets et des programmes sur le terrain. Il importe aussi que des efforts soient faits pour favoriser une participation pleine et entière des femmes dans les processus de prise des décisions à tous les niveaux. La communauté internationale cherchant à mettre fin au conflit, il importe de mettre l'accent sur les problèmes sexospécifiques et d'associer pleinement les femmes au règlement du conflit et aux initiatives de paix, comme le prévoient le Programme d'action de Beijing et les textes issus de la vingt-

troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ainsi que la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

50. Du fait de la détérioration de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé, le système des Nations Unies a eu à relever un double défi à savoir fournir une assistance humanitaire d'urgence pour faire face à la crise socioéconomique croissante et poursuivre tant bien que mal les programmes de développement en cours³⁶. En dépit des conditions de travail difficiles, les organismes des Nations Unies et, en particulier, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ont continué à se porter au secours des Palestiniennes en leur apportant une aide humanitaire et en faisant en sorte, dans le cadre de divers projets, qu'elles soient mieux à même d'assurer leur subsistance et celle de leur famille et puissent continuer à bénéficier de services éducatifs et sanitaires.

51. Il est indispensable que les organismes des Nations Unies continuent à venir en aide aux Palestiniennes des territoires occupés et des camps de réfugiés. Le conflit exacerbant les difficultés et créant de nouveaux problèmes, il faudrait que cette aide porte plus particulièrement sur des domaines tels que la sécurité alimentaire, la nutrition, le soutien psychosocial/traitement des traumatismes, la santé notamment en matière de procréation, l'éducation, les droits fondamentaux et le renforcement des moyens économiques. Une attention particulière devrait être accordée à la situation difficile des femmes qui doivent assumer des responsabilités supplémentaires en tant que principal soutien de famille en raison du décès, des blessures, de la détention ou du chômage des hommes de la famille et de l'aggravation de la pauvreté due aux restrictions à la liberté de mouvement et aux bouclages, ainsi qu'à la construction d'un mur de séparation.

52. Bien que les rapports établis par les organes concernés contiennent de précieuses informations sur la situation générale dans le territoire palestinien occupé et se réfèrent de plus en plus souvent à la situation particulière des femmes, il faudrait montrer encore plus systématiquement en quoi la crise a des effets différents sur les deux sexes afin que l'on puisse atténuer ceux qu'elle a sur les femmes. Il faudrait aussi encourager la collecte de données ventilées par sexe, actuellement insuffisantes, et les études sur les incidences de la crise sur les femmes dans certains domaines. À cet égard, le lien entre la crise actuelle et la montée de la violence familiale devrait être étudié de plus près. Outre que des projets spéciaux en faveur des femmes devraient être exécutés, des efforts devraient être faits pour mettre en évidence et réduire les inégalités entre les sexes dans le cadre de tous les programmes d'aide internationale. Tous les rapports sur la situation générale dans le territoire palestinien occupé devraient également se pencher sur la situation particulière des femmes et des filles comme le demande la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Notes

¹ Eileen Kuttub, « Palestinian women: situation analysis, 1990-2003 » (Women Studies Institute, Birzeit University, Palestine, Novembre 2003).

² A/58/75-E/2003/21, Résumé, p. 2.

³ Voir A/58/311, par. 24 à 75.

- ⁴ E/CN.4/2003/30, par. 2.
- ⁵ A/58/311, Résumé, p. 2 et par. 33; A/58/75-E/2003/21, par. 3; On trouvera le texte de la Feuille de route dans le document S/2003/529, annexe. Le Quatuor (composé des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies) a officiellement présenté sa Feuille de route au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne le 30 avril 2003.
- ⁶ Information reçue le 16 septembre 2003 du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés (UNSCO), par. 2.
- ⁷ A/58/311, par. 71.
- ⁸ Ibid., par. 43.
- ⁹ UNSCO, op. cit., par. 4.
- ¹⁰ A/58/311, par. 59.
- ¹¹ UNSCO, op. cit., par. 5.
- ¹² Ibid., par. 4.
- ¹³ Ibid., par. 3.
- ¹⁴ A/58/311, par. 34.
- ¹⁵ Ibid., par. 53.
- ¹⁶ UNSCO, op. cit., par. 11.
- ¹⁷ A/58/88-E/2003/84, par. 8.
- ¹⁸ A/58/311, par. 59.
- ¹⁹ Ibid., par. 35.
- ²⁰ Ibid., par. 35.
- ²¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 35* (A/58/35), par. 22.
- ²² The Impact of Israel's Separation Barrier on Affected West Bank Communities. Rapport de la Mission auprès du Groupe chargé de la politique humanitaire et des interventions d'urgence du Comité local de coordination de l'aide, mai 2003, p. 3, par. 1.
- ²³ A/58/311, par. 26.
- ²⁴ Ibid., par. 26.
- ²⁵ A/58/88-E/2003/84, par. 9.
- ²⁶ UNSCO, op. cit., par. 6.
- ²⁷ E/CN.4/2003/30, par. 15.
- ²⁸ A/58/88-E/2003/84, par. 8.
- ²⁹ *Vingt-sept mois d'Intifada, de bouclages et de crise économique palestinienne : une évaluation* (Banque mondiale, Washington, mai 2003), par. 18.
- ³⁰ A/58/311, par. 56.
- ³¹ Ibid., par. 61.
- ³² Ibid., par. 62.
- ³³ A/58/75-E/2003/21, par. 51.
- ³⁴ A/58/311, par. 63.

³⁵ DPI/2276.

³⁶ Voir A/58/75-E/2003/21.
